

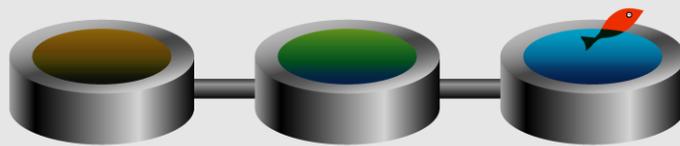
Rapport annuel

Commune de GIGNAC

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie  
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



EXERCICE  
**2018**

Document établi  
le 7 juin 2019

## Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURES .....	3
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	3
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES .....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	5
■	REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE .....	5
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	7
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>8</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	8
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	10
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	10
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION .....	10
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	11
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	11
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	11
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>12</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	12
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	12

## ■ Caractérisation technique du service public

### de l'assainissement collectif

#### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.  
Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

#### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 83 habitants.

#### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie. Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.

#### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	51 (données mises à jour)	82	+60,80 %

#### ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2017	2018	Variation
- aux abonnés domestiques	3 394	6 608	+94,70 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>3 394</b>	<b>6 608</b>	<b>+94,70 %</b>

#### ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2017	2018	Variation
Réseau séparatif	2,63	2,63	0,00 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : STEU de Gignac Bourg

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : GIGNAC

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	25 kg/j	90 kg/j	20 kg/j	46 m³/j

### Prescriptions de rejet

Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35	ou	60			70
DCO		200	ou	60			400
MES				50			85

Milieu récepteur du rejet : Sous-sol

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	8,1 kg/j	16,2 kg/j	9,45 kg/j	2,02 kg/j	2,02 kg/j	0,34 kg/j	20 m³/j
Concentration en sortie (mg/l)	6.2	37	6	3.5	71.71	6.83	Sans objet
Rendement de la station d'épuration	98,5 %	95,4 %	98,7 %	96,5 %	29 %	59,8 %	Sans objet

Données issues de la charge entrante estimée à partir des compteurs de bâchées du 2ème étage.

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	01	0	

La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres du 1er étage.

### Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/02/2016	tarifs assainissement

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
 Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ■ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2500	0,2500

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

### ● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110,00	110,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,40	1,40	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Collectivité	278,00	278,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	30,80	30,80	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>338,80</b>	<b>338,80</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

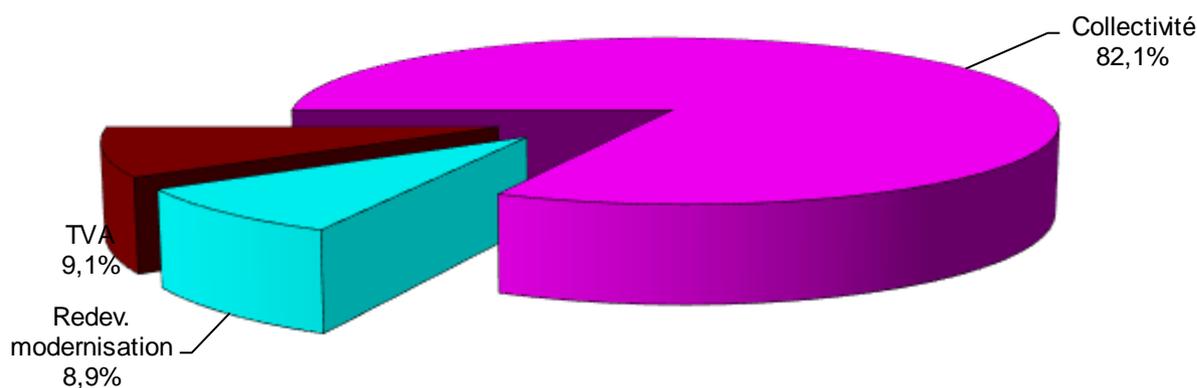
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,82 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0028 €/l

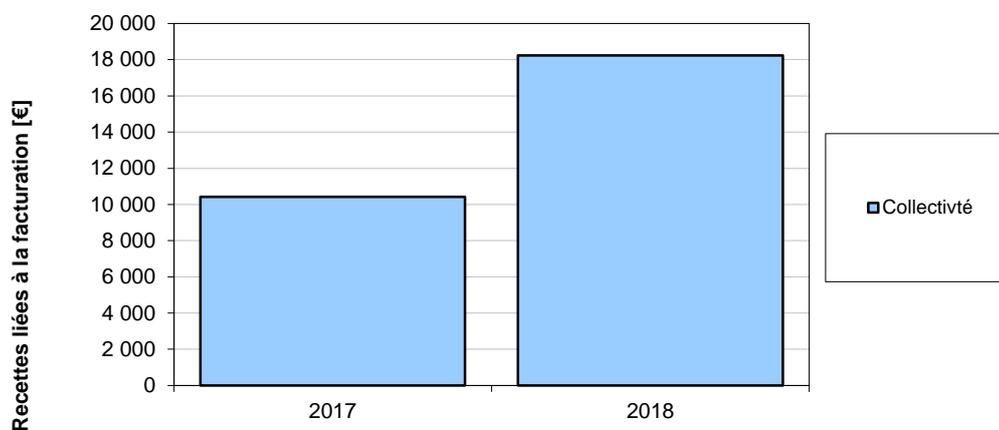
### Répartition au 1er janvier 2019



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- **Recettes de la collectivité**

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	10 426,67 €	18 128,90 €	+73,87 %
Régularisations (+/-)		114,80 €	
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>10 426,67 €</b>	<b>18 243,70 €</b>	<b>+74,97 %</b>



## ■ Indicateurs de performance du service

### de l'assainissement collectif

#### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

##### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	0
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>10</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

**Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015**

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

**Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015**

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

## ■ Financement des investissements du service

de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2018.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	191 544,06 e	178 526,11 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 461,12 €	15 461,12 €
dont en intérêts	2 505,95 €	2 443,17 €
dont en capital	12 955,17 €	13 017,95 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	18 383,32 €	18 383,32 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée

dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	252,31 €
dont part collectivité	0,00 €	252,31 €
nombre de demandes reçues	0,00 €	0
nombre d'aides accordées	0,00 €	0
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
	0	0